

Lettre d'information

● Numéro 11

Avril
Mai
Juin
2018

Sommaire :

- Découvrir un métier de l'équipe pluridisciplinaire: infirmière en santé au travail
- La VIP (Visite d'Information et de Prévention)
- Présentation des nouveaux arrivants dans l'équipe du SSTMC
- Le Village de la prévention à L'Isle-en-Dodon



Le SSTMC vous accueille du
lundi au vendredi
08h15 - 12h15
13h30 - 17h00

Siège social : 12 avenue
Vincent Auriol 31600 Muret
Tél: 05.61.51.03.88
contact.muret@sstmc.fr

Secteur de Saint-Gaudens :
3 Rue Jean Suberville
31800 Saint-Gaudens
Tél: 05.62.00.90.90
contact.saint-gaudens@sstmc.fr

Site internet:
<http://www.sst-muret.fr>

Découvrir un métier de l'équipe pluridisciplinaire: infirmière en santé au travail

Nous avons souhaité, pour ce nouveau numéro de la lettre d'information, vous faire découvrir le métier des infirmières en santé au travail et la Visite d'Information et de Prévention (VIP) qu'elles réalisent. Nous vous présentons également les nouveaux arrivants dans l'équipe du SSTMC. Enfin, nous vous attendons nombreux au Village de la Prévention à L'Isle-en-Dodon le 12 juin 2018 !

Dans le cadre de l'évolution du métier d'infirmière en santé au travail et des nouvelles prérogatives qui leur sont confiées, nous avons consulté les infirmières du SSTMC afin de recueillir leur avis sur les aspects de leur métier.

Quelles sont les missions de l'IDEST au sein du SSTMC?

La mission de l'IDEST est la promotion de la santé des salariés dans le cadre du décret n°2016-1908 du 27 décembre 2016 relatif à la modernisation de la médecine du travail.

L'infirmière a des missions propres définies par le code de la santé publique, et des missions confiées par le médecin du travail, sous sa responsabilité, dans le cadre de protocoles écrits:

► Réalisation des Visites d'Information et de Prévention d'embauche et périodiques, des visites intermédiaires effectuées dans le cadre du suivi individuel des salariés, donnant lieu à la délivrance d'une attestation de suivi. Au cours de ces VIP, l'infirmière interroge le salarié sur son état de santé, l'informe sur les risques éventuels auxquels l'expose son poste de travail, identifie si son état de santé ou les risques auxquels il est exposé nécessitent une orientation vers le médecin du travail, le sensibilise sur les moyens de prévention à mettre en œuvre et l'informe sur les modalités de suivi de son état de santé par le service et sur la possibilité dont il dispose, à tout moment, de bénéficier d'une visite à sa demande avec le médecin du travail.

► Mise en place d'actions d'information collectives en matière de santé et de sécurité au travail, et d'éducation à la santé auprès des salariés des entreprises.

► Participation aux actions mises en place par le projet de service au sein de groupes de travail.

► Participation aux CHSCT des entreprises suivies, visites des locaux et postes de travail.

► Recueil de données épidémiologiques (questionnaires, enquêtes...) pour la veille sanitaire.

Quelles sont les motivations nécessaires pour exercer ce métier?

Les principales motivations évoquées par les infirmières du SSTMC concernent les domaines suivants:

► La contribution à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail des salariés.

► Le travail en collaboration avec les membres de l'équipe pluridisciplinaire du service de santé au travail.

► La rencontre et l'échange avec des personnes issues de catégories socio professionnelles diverses, l'analyse des situations et du vécu au travail.

► La création de supports et d'outils visant à améliorer les messages de prévention et les rendre plus efficaces.

Que pouvez-vous apporter aux salariés et aux entreprises?

► Une information sur les risques et les moyens de prévention.

► Une écoute et des conseils, un repérage des situations à risque (santé, expositions professionnelles), l'orientation vers différents interlocuteurs selon la situation.

► Des sensibilisations adaptées aux besoins des entreprises.

En conclusion, le métier d'infirmière en santé au travail est enrichissant de par ses missions préventives variées, et en constante évolution, ce qui impose aux professionnels de s'adapter et de se former en continu.



La VIP (Visite d'Information et de Prévention)

Depuis l'application du décret n°2016-1908 du 27/12/2016 relatif à la modernisation de la médecine du travail, les infirmières en santé au travail sont habilitées à réaliser des Visites d'Information et de Prévention (VIP), d'embauche et périodiques. Ces visites, confiées aux infirmières par le médecin du travail dans le cadre d'un protocole écrit, ont un **caractère obligatoire**.

Mais la VIP est avant tout un **lieu d'échange** entre l'infirmière et le salarié.

L'infirmière recueille d'abord les données nécessaires à la **prise en compte de la situation de travail dans sa globalité**: la situation du salarié (coordonnées, situation familiale...), le poste de travail (activités, risques professionnels), les données personnelles (antécédents familiaux et personnels, carnet vaccinal, traitements). Elle procède ensuite à l'examen du jour (biométrie, examen de la vision, vécu au travail).

Elle peut alors, forte de cette vision d'ensemble, **apporter une écoute au salarié, le sensibiliser et le conseiller** sur la prévention des risques et l'amélioration des conditions de travail.

Elle lui communique ensuite les informations sur l'organisation des visites (la périodicité, la possibilité de consulter le médecin du travail à tout moment...), ainsi qu'un peu de documentation ciblée (plaquettes d'information et de prévention).

A l'issue de la VIP, une attestation de suivi est remise au salarié en double exemplaire (employeur/salarié).

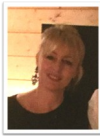




Suivi du salarié	Périodicité	Salariés concernés
SIR (Suivi Individuel Renforcé)	2 ans	Salariés exposés à : - Agents CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques) - Amiante - Plomb - Agents biologiques des groupes 3 et 4 - Risque hyperbare - Rayonnements ionisants - Risque de chutes de hauteur (montage/démontage d'échafaudages) - Manutention manuelle (port de charges > 55kg) - Autorisation de conduite délivrée par l'employeur ou CACES - Opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage - Jeunes de moins de 18 ans exposés à des travaux réglementés - Autres risques argumentés par l'employeur
SIA (Suivi Individuel Adapté)	3 ans	Travailleur handicapés ou titulaires d'une pension d'invalidité Travailleurs de nuit
	4 ans	Travailleurs de moins de 18 ans Femmes enceintes, allaitantes Salariés exposés aux agents biologiques groupe 2 Salariés exposés aux champs électromagnétiques (si VLE dépassée) Salariés du secteur industriel Salariés exposés au risque routier (PL- transports en commun)
SI (Suivi Individuel)	4 ans	Tous les salariés non déclarés SIA ou SIR (secteur tertiaire, grande distribution, commerce, restauration, service à la personne, autres...)

Réglementation (Code du Travail):

- Décret n° 2016-1908 du 27/12/2016 relatif à la modernisation de la médecine du travail
- Art. R.4623-14, R.4623-30 et R.4623-31 (exercice des missions et protocole)
- Art. R.4623-34 (coordination avec le médecin du travail)
- Art. R.4623-36 (missions exclusivement préventives)
- Art. R.4624-10 à 16 (Visite d'Information et de Prévention)
- Art. R.4624-23 (définition des postes présentant des risques particuliers)

Les infirmières du SSTMC

Leurs secteurs

Laure GUESDON		Muret, Carbonne
Emilie SZWAGRZYK		Portet-sur-Garonne, Auterive, Cazères
Véronique GRESSE		Muret, Saint Lys
Florence RAFFIN		Saint-Gaudens, Luchon, Boulogne, Salies...
Brigitte BAROUSSE		Saint-Gaudens, Aspet

D'autres infirmières renforceront les équipes pluridisciplinaires prochainement sur les secteurs de Muret et Saint Gaudens !

Présentation des nouveaux arrivants dans l'équipe du SSTMC

Quatre nouvelles intervenantes ont récemment intégré le SSTMC. Leurs compétences spécifiques viennent étoffer celles de nos équipes pluridisciplinaires. Tout le personnel du SSTMC leur souhaite la bienvenue!



Brigitte BAROUSSE
Infirmière en santé au travail
Secteur : Saint Gaudens, Aspet



Véronique GRESSE
Infirmière en santé au travail
Secteur : Muret, Saint Lys



Dr Caroline HALBWACHS
Collaborateur médecin
Secteur: Muret, Carbone



Dr Claire MAILHOL
Médecin du Travail
Secteur: Muret

Le village de la prévention à l'Isle-en-Dodon

A vos agendas !

Le mardi 12 juin 2018 de 10h à 16h, un « Village de la prévention » sera organisé à l'Isle-en-Dodon.

L'objectif de cet évènement est de sensibiliser les employeurs, salariés et agents, à la prévention des risques professionnels.

Au programme, divers ateliers et stands seront proposés, sur différentes thématiques:

- ▶ **Atelier risque chimique:** lecture d'étiquettes de produits...
- ▶ **Atelier risques TMS (Troubles Musculo Squelettiques):** port de charges (pots de peinture, sacs de ciment, brouette...), postures contraignantes
- ▶ **Atelier risques routiers (FIRRST):** voiture tonneau...
- ▶ **Atelier prévention des conduites addictives:** cocktail sans alcool, parcours drogue/alcool
- ▶ **Atelier risques liés au travail sur écran:** démonstration d'un exemple de bureau idéal échelle1
- ▶ **Stand risques liés aux échappements d'air comprimé:** silencieux d'échappement, soufflettes « silencieuses »...
- ▶ **Stand montage et démontage d'échafaudages**
- ▶ **Stand prévention de la désinsertion professionnelle**

Tous ces ateliers et stands seront animés par des équipes pluridisciplinaires : médecins du travail, infirmiers en santé au travail, assistants de service social, préventeurs, assistants médicaux...



Evènement gratuit organisé par:

MSA, CARSAT Midi-Pyrénées, CSTG 32, Centre de Gestion 31, SRAS BTP et SSTMC

Inscrivez-vous! : contact.saint-gaudens@sstmc.fr